

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Comme convenu d'avance, le vote est différé.

La motion n° 44 sera débattue séparément et elle fera l'objet d'un vote distinct.

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Cet après-midi, la présidence a décidé qu'un vote par oui ou non sur la motion n° 36 n'empêcherait pas qu'il y en ait un sur les motions n° 38 et 39. Je demande donc que nous puissions avoir cette mise aux voix maintenant, avant de passer à la motion n° 44.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il aux députés que la mise aux voix ait lieu maintenant?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Nous dévions de la proposition antérieure de M^{me} le Président.

M. Rae: Nous avons consenti à dévier.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion n° 37. Lui plaît-il d'adopter la motion?

M. Rae: Non, les motions n° 38 et 39.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est rejetée sur division.)

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion n° 38. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que ceux qui sont pour veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est rejetée sur division.)

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion n° 39. Plaît-il à la Chambre de l'adopter? Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Taxe d'accise

M. l'Orateur adjoint: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Comme il en a été convenu précédemment, le vote est différé.

Nous passons maintenant à la motion n° 44.

L'hon. Pierre Bussièrès (au nom de M. MacEachen) propose:

Motion n° 44.

Qu'on modifie le bill C-57, loi modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et prévoyant un impôt sur les revenus pétroliers, à l'article 55, en retranchant la ligne 35, page 66, et en la remplaçant par ce qui suit:

«ment, aux fins du paragraphe (1)

(6) Tout règlement établi en vertu du paragraphe (5) peut prendre effet pour une période commençant à compter du 31 mars 1981.»

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte sur la motion n° 44. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les oui l'emportent.

Des voix: Sur division.

(La motion est adoptée sur division.)

M. l'Orateur adjoint: Les motions n° 45 et 54 sont réunies aux fins du débat. On tiendra un vote séparé pour les motions n° 45, 46, 48, 49 et 54.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre) propose:

Motion n° 45.

Qu'on modifie le bill C-57, loi modifiant la loi sur la taxe d'accise et la loi sur l'accise et prévoyant un impôt sur les revenus pétroliers, à l'article 76, en remplaçant, partout où ils se trouvent, les mots «licence spéciale provisoire» par les mots «licence spéciale».

—Monsieur l'Orateur, notre parti a présenté ce groupe d'amendements pour favoriser l'utilisation d'alcool combustible et passer de la phase expérimentale décrite dans le bill à une production limitée d'alcool combustible au Canada. Mon collègue de Bruce-Grey (M. Gurbin) pourra développer davantage cette question. Je dirai simplement que nous sommes extrêmement déçus que le gouvernement n'ait pas été en mesure d'étudier à fond les amendements que nous avons proposés. Je me suis entretenu aujourd'hui avec les collaborateurs du ministre et ces derniers m'ont affirmé qu'il leur fallait plus de temps pour bien étudier les amendements en question. Voilà qui confirme d'autant plus que la présente mesure législative nous est imposée un peu trop rapidement, sans que les amendements proposés aient été étudiés suffisamment et examinés à fond.